

DOSSIER DE PRESSE

Pour un développement métropolitain durable

11 septembre 2008

Contact presse

Stéphanie Bonnamour s.bonnamour@communiquiez.fr
Tél : 04 72 69 08 20



SERL

Société d'Équipement
du Rhône et de Lyon

SOMMAIRE

Communiqué de presse	P.3
2008 - 2013 : de nouvelles ambitions pour la SERL	
1. 2008 - 2013 : de nouvelles ambitions pour la SERL	P.5
. Une dynamique commerciale sous le signe de l'efficacité	P.5
. L'outil d'un développement métropolitain durable	P.6
. Les grands axes du Plan 2008-2013	P.7
. Une première en France : le pacte d'actionnaires	P.9
2. Dynamiques territoriales	P.10
. L'ouverture de l'antenne de Bourgoin-Jallieu	P.10
. Le partenariat avec la SEDL	P.10
3. Acteur du développement durable	P.12
. Une démarche de SME au cœur des opérations	P.12
. L'intérêt général comme horizon	P.12
Annexes	P.14
. CV Jean-Luc da Passano	P.14
. Présentation de la SERL	P.16
. Savoir-faire et métiers	P.17
. Organisation et gouvernance	P.18
. Chiffres clés	P.21
. Les dates clés de la SERL	P.22
. Les grands contrats de 2007/2008	P.24

> Communiqué de presse

2008 - 2013 : de nouvelles ambitions pour la SERL

Le mercredi 28 mai 2008, Jean-Luc da Passano a été réélu à l'unanimité à la Présidence de la SERL par les membres du Conseil d'Administration, entamant ainsi son troisième mandat à la tête de cet EPL (Etablissement Public local).

Cette nouvelle étape s'inscrit dans une ligne directrice forte : conforter le positionnement de la SERL comme « l'outil indispensable des collectivités » pour un « **développement métropolitain durable** », sur un territoire qui élargit la grande région lyonnaise au nord-Isère, à l'Ain et à la Loire. Dans un champ d'intervention que les directives européennes rendent de plus en plus concurrentiel, la SERL joue plus que jamais la carte d'une identité forte et spécifique liée à son statut : **l'efficacité du privé alliée à la prise en compte des intérêts publics**.

La promotion des savoir-faire et des services de la SERL, outils reconnus quels que soient la taille des projets, est au cœur des nouvelles missions que le Président et le Conseil d'Administration se sont fixées. Le Président s'investit beaucoup dans la rencontre des maires, des présidents des communautés de communes et des partenaires économiques. Il souhaite également rassembler les acteurs publics et privés autour d'une problématique cruciale pour l'aménagement et, par conséquent, pour la vitalité socio-économique des territoires : **la raréfaction du foncier**.

Autre grande priorité du mandat : **le développement durable**. A l'avant-garde de cet engagement, la SERL a mis en place une démarche pilote dans ce domaine depuis de nombreuses années, avec en appui un SME (Système de Management Environnemental). La ZAC des Hauts de Feuilly à Saint-Priest en est une illustration emblématique en termes d'habitat durable : vitrine de haute qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

> Une gouvernance novatrice

Le Conseil d'Administration compte cinq nouveaux élus sur huit représentant le Conseil général du Rhône et le Grand Lyon. Sur proposition de Jean-Luc da Passano, les instances de gouvernance ont été renouvelées par le Conseil d'Administration. Elles concernent le comité d'engagement, le comité de suivi des risques et la commission d'appel d'offres. Innovation en France pour un EPL, **un pacte d'actionnaires** a été mis en place, réunissant le Conseil général du Rhône et le Grand Lyon. Il vise à sécuriser le développement de la SERL au sein d'un contexte juridique en pleine évolution depuis 2006, suite aux transcriptions des directives européennes.

> Un partenaire privilégié

Créée en 1957, la SERL intervient en tant que constructeur et aménageur aux côtés des collectivités locales et des acteurs privés pour la réalisation de leurs projets d'aménagement urbain, de toute envergure, **des petites opérations aux grands projets structurants**.

Soucieuse de promouvoir un développement métropolitain durable, elle intègre les valeurs d'une Société d'Economie mixte : valeurs du secteur public - que sont principalement la recherche de l'intérêt général et le souci de cohésion sociale - et celles du domaine de l'entreprise, avec la priorité donnée à son client, l'efficacité opérationnelle et la réussite économique et financière.

Depuis l'origine, la SERL est associée aux projets majeurs d'aménagement de l'agglomération lyonnaise : la Part Dieu dans le 3ème arrondissement de Lyon, la Duchère dans le 9ème, le Tonkin à Villeurbanne, les Minguettes à Vénissieux, l'opération Porte des Alpes...

Elle est également un partenaire reconnu sur des opérations plus modeste, au coeur des quartiers, comme la salle sportive à Communay, la mairie et la salle des fêtes à St Jean d'Ardières ...

1. 2008 - 2013 : de nouvelles ambitions pour la SERL

> Une dynamique commerciale sous le signe de l'efficacité

Partenaire du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône, la SERL intervient également aux côtés de nombreuses collectivités, de toutes dimensions et sur un territoire élargi, ainsi que d'opérateurs économiques. Son statut de Société d'économie mixte lui confère à la fois l'efficacité et la réactivité du secteur privé et la connaissance des enjeux citoyens liés aux missions de service public.

Les directives européennes de 2005/2006 la confrontent désormais à une concurrence intensifiée. Dans ce contexte tendu, la SERL a su préserver sa compétitivité, comme le montrent les résultats exceptionnels de 2007 et les prévisions, encore à la hausse, pour l'exercice 2008. Ce dynamisme n'est pas seulement lié à l'expansion de l'activité économique de la région lyonnaise. Il est aussi dû à des atouts particuliers que la SERL entend préserver et renforcer : fondée sur le principe « aménageur par nature », sa vocation est de fournir un apport pratique et innovant à la vie locale en fédérant et en coordonnant les différentes compétences nécessaires à l'accomplissement d'un projet. Le mot d'ordre pour faire la différence : celui de **l'efficacité**. Une efficacité étroitement liée à l'ampleur des activités, à la mise en synergie des ressources professionnelles, et à **la capacité d'adaptation aux différents contextes, des plus vastes chantiers aux opérations les plus locales.**

L'adaptation et l'anticipation sont deux notions clés de la stratégie de développement de la SERL, ancrée à la fois dans une vision prospective et dans une profonde connaissance des contextes locaux. A son métier initial sont venus s'ajouter ceux de constructeur et, depuis quelques années, de promoteur de services pour répondre aux exigences actuelles des entreprises et contribuer à un modèle lyonnais d'excellence : la SERL propose ainsi de nouvelles prestations telles que la gestion des pépinières et villages d'entreprises, une politique d'immobilier dédié, des prestations de facility management via sa filiale Eperly ou encore la création de pôles de services (restaurants, crèches, salles de sports...) dans les zones d'activités.

La SERL poursuit par ailleurs sa politique de création de filiales et de partenariats avec des entreprises privées ou des aménageurs publics, à **l'exemple de la SAS Porte Ampère dans le cadre du parc d'activités Techsud de Gerland**, afin de consolider son offre et de proposer une gamme de services conforme aux attentes des maîtres d'ouvrage.

> L'outil d'un développement métropolitain durable

Partie prenante des réalisations majeures qui ont contribué à forger le patrimoine bâti de la région lyonnaise — de la Part-Dieu jusqu'au futur siège de la Région Rhône-Alpes, du nouveau visage de La Duchère à la Porte des Alpes, pour ne citer que ces quelques exemples —, la SERL continue à s'affirmer comme un acteur de premier plan pour aider les grands projets d'équipement à se concrétiser.

Elle est également au service de ses partenaires pour des aménagements modestes en terme de taille, mais structurants à l'échelle d'un quartier, d'une commune (groupes scolaires, gymnases, immeubles d'habitation...). Elle en compte actuellement plus de 150 en cours, dont la diversité reflète sa capacité à accompagner les mutations contemporaines : évolution des besoins des sites du tertiaire en termes de services, création de conditions favorables à la mixité sociale, intégration des exigences environnementales...

Ses cinquante années d'expérience ont permis à la SERL de se forger une vision singulière, à la fois globale et locale, du territoire et de ses perspectives d'avenir. D'où une stratégie de développement qui s'inscrit dans une double logique géographique et opérationnelle : son aire d'intervention, initialement circonscrite à la région lyonnaise, s'étend aujourd'hui vers l'Ain, la Loire et le Nord-Isère, la Drôme et l'Ardèche. Elle porte ainsi la dynamique métropolitaine qui voit loin dans le temps et dans l'espace pour imaginer un avenir vivable et respirable : seule Société Economie Mixte en France dans son domaine à intervenir à l'échelle d'une agglomération, la SERL possède l'envergure et l'approche de long terme nécessaires pour préparer l'avenir dans les meilleures conditions économiques et financières.

> Les grands axes du Plan 2008-2013

Le plan d'actions et de progrès de la SERL s'articule autour de trois axes forts : l'efficacité, le développement et la problématique des risques.

Concernant l'efficacité, six orientations ont été déterminées :

- . construire et partager une culture économique d'entreprise,
- . repérer et reconnaître les marchés potentiels,
- . gérer et organiser le développement de l'entreprise,
- . adapter la communication à l'environnement concurrentiel,
- . optimiser la présence de la SERL dans les réponses aux appels d'offres,
- . gérer la culture des métiers dans l'entreprise.

Le développement, porte quant à, lui sur quatre segments d'activités principaux :

- L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : en réponse aux attentes des collectivités, qui expriment la volonté de favoriser l'adaptation de l'offre à la demande actuelle non satisfaite par le marché privé, mais surtout d'anticiper les demandes émergentes qui présentent un fort potentiel de développement et de valeurs ajoutées à terme. Pour ce faire, la SERL est en mesure de proposer des montages opérationnels innovants, fondés sur ses acquis issus de ses expériences dans le portage de villages d'entreprises et de pépinières.

- LA VILLE RENOUVELEE : La SERL se propose de présenter aux collectivités une offre globale de renouvellement urbain en zone dense, intégrant les dimensions coercitive et incitative de l'amélioration de l'habitat ancien, la restructuration commerciale, l'immobilier dédié, l'aménagement des espaces publics, etc. dans un cadre de montage opérationnel et juridique adapté.

Ces réflexions sont basées sur les savoir-faire capitalisés dans le cadre des actions de renouvellement urbain : action foncière, restructuration commerciale, intervention sur les quartiers anciens, aménagement urbain, assistance à la

conduite de **projets urbains complexes**, gestion d'immobilier d'entreprises, etc.

Au-delà du premier terrain d'expérimentation retenu, l'investissement réalisé sur le thème de la Ville renouvelée doit permettre d'exporter un savoir-faire, un montage et des processus opérationnels vers des territoires qui connaissent des problématiques comparables, qui ne disposent pas aujourd'hui d'outils opérationnels susceptibles d'y apporter une réponse satisfaisante.

-L'INGENIERIE FONCIERE : vise à une valorisation globale de la compétence foncière de la SERL et de la complémentarité des approches qu'elle peut proposer. Elle met en évidence le caractère indispensable de l'ingénierie foncière dans la résolution des problématiques d'aménagement et de renouvellement urbain.

Elle contribue à concrétiser l'entrée sur les marchés par le biais de l'ingénierie ou de l'action foncière.

Ce positionnement permet à la SERL de formuler des propositions à destination, d'une part, de collectivités (appui en interface des propriétaires fonciers ou appui à la valorisation des fonciers appartenant aux collectivités) et d'autre part de propriétaires fonciers privés, positionnement pouvant déboucher sur des partenariats opérationnels.

- LES SERVICES AUX ENTREPRISES répondent à un besoin identifié de longue date, pour lequel la demande du monde économique est de plus en plus forte, et pour lequel en particulier le Grand Lyon, en particulier, est en attente de réponse.

La SERL a la capacité de développer une offre globale intégrée autour de la mise en œuvre et de la gestion des parcs ou des pôles d'activités économiques, proposant notamment le service aux entreprises, la gestion de sites et d'immeubles, les services aux salariés

> Une première en France : le pacte d'actionnaires entre le Conseil Général du Rhône et le Grand Lyon

La problématique des risques, enfin, est issue de l'évolution réglementaire qui a transféré le risque financier de la collectivité à l'aménageur. Conduisant les acteurs de l'économie mixte à revoir leurs pratiques dans le sens d'une meilleure identification et d'une meilleure maîtrise, elle s'est traduite pour la SERL par une solution innovante et efficace avec, d'une part, un dispositif d'analyse (mise en place d'un comité chargé d'évaluer les encours à risque, de conseiller et de formaliser un avis en préambule aux réponses aux appels d'offres) et, d'autre part, le pacte d'actionnaires, conclu entre le Département du Rhône et le Grand Lyon et ouvert aux autres actionnaires. Il définit les règles prudentielles de prise de décision pour les opérations estimées « à risque » et les garanties qui s'y rattachent.

Il fixe les conditions d'une recapitalisation éventuelle de la société par ses actionnaires en cas de survenance d'un risque sur une opération, et pouvant dégrader sa situation au-delà des règles prudentielles fixées.

Ce pacte d'actionnaires a été approuvé par le conseil d'administration le 7 janvier 2008 pour une durée de six ans.

2. Dynamiques territoriales

> L'ouverture de l'antenne de Bourgoin-Jallieu

L'est lyonnais est un territoire particulièrement porteur pour les années qui viennent. L'espace foncier disponible en fait une aire privilégiée pour le développement métropolitain. Il va notamment accueillir de grands équipements structurants tels que le développement de l'aéroport, le contournement du fret ferroviaire...

Afin de préserver une continuité de développement économique, il est donc essentiel pour la région urbaine lyonnaise de disposer d'un outil opérationnel à même d'intervenir sur les opportunités d'aménagement qui se présenteront sur ce territoire.

C'est le sens de l'ouverture de l'antenne de la SERL à Bourgoin-Jallieu, le 15 septembre 2008. Rayonnant sur l'est lyonnais et le nord-Isère, elle sera animée par Joseph Joanan, dont la solide connaissance de cette région et de ses enjeux sera un atout déterminant. Il interviendra en tant que responsable commercial, mobilisant au sein de la SERL les compétences nécessaires pour développer les projets qu'il aura identifiés.

Contact :

Joseph JOANAN

5 rue Joseph Cugnot – 38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel : 06 16 25 73 10 – 04 72 61 50 72

Fax : 04 72 61 50 91

Mail : j.joanan@serl.fr

> Le partenariat avec la SEDL

Dans une dynamique de synergie et de mutualisation des moyens, la logique métropolitaine englobe des partenariats avec les territoires voisins. La SERL va

ainsi travailler avec son homologue la SEDL (Société d'Équipement du Département de la Loire), dans une approche concertée sur de grands projets. D'ores et déjà, les deux sociétés se sont engagées ensemble sur des dossiers concernant le développement de business parcs. La réunion de leurs compétences est un gage assuré pour la réussite de grands projets à consonance métropolitaine.

3. Acteur confirmé du développement durable

> Une démarche de SME au cœur des opérations

Dans le cadre de ses projets de constructions, de réhabilitation et d'aménagements, la SERL privilégie les nouvelles techniques environnementales pour offrir des aménagements durables.

Le plus en amont possible, dès l'étude de faisabilité, une réflexion stratégique est engagée, qui conditionnera des choix essentiels sur le contenu du projet :

- implantation,
- mobilisation des compétences nécessaires,
- choix techniques envisagés...

Pour cela, la SERL s'appuie sur une organisation efficace et rigoureuse pendant toute la durée du projet : le Système de Management Environnemental (SME) mis au point en 2005 avec le concours de l'ADEME et la collaboration de l'Agence Locale de l'Energie structure son mode opératoire. Déjà appliqué sur des projets immobiliers (ZAC du Bon Lait à Gerland, ZAC Thiers à Lyon 6^{ème}, ZAC des Hauts de Feuilly à Saint Priest...), le SME est désormais étendu à l'ensemble des projets d'aménagement et de construction.

La SERL s'oriente vers une certification de son système.

> L'intérêt général comme horizon

La SERL met en œuvre depuis quinze ans une démarche de développement durable concrète et active qui intègre les contraintes environnementales, les données économiques et les valeurs sociales. Ses projets en apportent différentes traductions : recherche d'économies d'énergie, mise en œuvre des techniques d'éco-construction...

Depuis plusieurs années, avec ses donneurs d'ordre, la SERL a développé des projets exemplaires : Haute Qualité Environnementale pour les constructions, comme le Lycée du Pays de L'Arbresle construit pour la Région Rhône-Alpes (1^{ère}

rentrée en septembre 2008), « vraiment durables » pour des ZAC, comme LE Parc Technologique, et pour l'habitat aux Hauts de Feuilly, à Saint Priest. Citons encore le Grand Projet de Ville de Lyon-La Duchère, placé sous le sceau de la mixité sociale et de la rénovation concertée avec les habitants. Autres réflexions, celles qui envisagent de nouvelles solutions d'aménagement favorisant l'usage des transports en commun ou le recours aux énergies renouvelables.

Ces projets ont valeur d'exemple au niveau national, et contribuent à construire une image innovante et visionnaire de la démarche métropolitaine.

Annexes

> CV Jean-Luc da Passano

- 59 ans
- Etudes à Lyon : Lycée Jean Perrin
Lycée Ampère
Faculté de Pharmacie (Diplôme obtenu en 1973)

Vie professionnelle

- Pharmacien à Irigny depuis 1977

Vie publique

Commune d'Irigny

- **1983** : Entre au Conseil Municipal d'Irigny et devient Adjoint aux Affaires Sociales
1989 : Réélu Adjoint
- **1995** : Elu Maire d'Irigny
2001 : Réélu Maire
2008 : Réélu Maire

Conseil Général du Rhône

- **1985** : Elu Conseiller Général du Canton d'Irigny
1992 : Réélu
1998 : Réélu
2004 : Réélu
- **Depuis 1990**, Vice Président du Conseil Général, en charge de la voirie départementale et des grands projets.

- Depuis 2001, Vice Président du Grand Lyon, d'abord en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets (mandat 2001-2008), et désormais des Grands Ouvrages communautaires (ponts et tunnels)

- Depuis 2002, Président de la SERL, Société d'Équipement du Rhône et de Lyon.

- Pharmacien colonel de réserve.

- Président de Novacités (Pépinières d'entreprises) depuis 2001

- Membre du bureau de l'Agence d'Urbanisme

- Membre de nombreux Conseils d'Administration : Région Urbaine de Lyon, ADERLY, ALE, SYTRAL, OPAC du Rhône, Rhône-Saône Habitat...

- Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Médaille de bronze, d'argent et d'or des Services Militaires Volontaires.

Médaille Départementale, Communale et Régionale.

> Présentation de la SERL

Créée en 1957 à l'initiative du Conseil Général du Rhône et des villes de Lyon et de Villeurbanne, la SERL est une Société d'Economie mixte qui associe dans son capital des collectivités territoriales majoritaires et des partenaires économiques et financiers.

Au fil des décennies, elle est devenue le partenaire privilégié des collectivités territoriales et de nombreux acteurs privés pour concevoir, développer et réaliser des projets de centralité et de renouvellement urbain, des zones d'activités économiques et des réalisations diverses (siège de la Région, lycées, collèges, écoles, centres nautiques, salles de spectacles). Elle intervient dans les domaines de l'ingénierie foncière, de la gestion immobilière d'entreprises et du développement d'offres innovantes de bouquets de services aux entreprises.

Comme toutes les SEM, elle est régie par :

- la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, qui la soumet aux règles du droit privé
- la loi du 7 juillet 1983, qui la définit comme **une entreprise des collectivités locales, au service de l'intérêt général**
- les directives européennes qui imposent depuis 2005/2006 la mise en concurrence des SEM pour les concessions d'aménagement et les mandats.

Ses statuts, conformes au droit des sociétés anonymes, garantissent **la souplesse du droit privé** dans la concrétisation de tous les projets.

> **Savoir-faire et métiers**

Quatre domaines d'intervention principaux :

- **Développement économique :**

- Projets d'aménagements : parcs d'activités, zones industrielles, aménagements mixtes
- Immobilier dédié : Pépinières et villages d'entreprises
- Services aux entreprises : facility management

- **Renouvellement et aménagement urbain**

- Grands Projets de Ville, revitalisation des centres urbains, aménagement des espaces publics, intervention sur les commerces
- Projets en zones rurales visant à redéfinir et renforcer les centralités

- **Construction / superstructures**

- Projets d'équipements publics (lycées, collèges, musées, équipements sportifs ...)
- Projets privés d'intérêt général (Cliniques, siège social MSA ...)

- **Ingénierie foncière**

- Négociations foncières pour le compte de maîtres d'ouvrage, partenariat public/privé

Pour développer ces actions, la SERL peut avoir recours à la création de filiales spécialisées.

> Organisation et gouvernance

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Tous les contrats et conventions régularisés entre la SERL et ses différents clients figurent à l'ordre du jour des diverses réunions du conseil. Il se réunit habituellement trois ou quatre fois par an, notamment au cours du 2ème trimestre de l'année pour arrêter les comptes de la société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire.

Liste des administrateurs :

Pour le département du Rhône (4 représentants, désignés par l'Assemblée délibérante du Conseil Général du Rhône) :

- **Jean-Luc da PASSANO**

Vice-Président du Conseil Général du Rhône

Vice-Président du Grand Lyon

Maire d'Irigny

- **Bernard RIVALTA**

Conseiller Général du Rhône

Vice-Président du Grand Lyon

Président du SYTRAL

- **Christophe GUILLOTEAU**

Député du Rhône

Conseiller Général

- **Alain JEANNOT**

Conseiller Général

Pour la Communauté urbaine de Lyon (4 représentants, désignés par l'assemblée délibérante de la Communauté urbaine de LYON) :

- **Lucien BARGE**

Vice-Président du Grand Lyon
Maire de Jonage

- **Patrick BOUJU**

Vice-Président du Grand Lyon
Maire de Fontaines-sur-Saône

- **Olivier BRACHET**

Vice-Président du Grand Lyon
Conseiller Municipal de Lyon

- **Alain GIORDANO**

Conseiller Communautaire
Maire du 9^{ème} arrondissement de Lyon

Administrateurs privés désignés par l'Assemblée Générale de la SERL :

- La Caisse des Dépôts et Consignations
Représentée par **Francis CUBEAU-ROUSSEAU**

- La Lyonnaise de Banque
Représentée par **Michel BODOY**

- La CCI de Lyon
Représentée par **Patrice MARTINEZ**

- La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes
Représentée par **Thierry de VINCENZI**

- La société SAFIDI, filiale EDF

Représentée par **Francis PILLOT**

- La société DEXIA – Crédit Local

Représentée par **Michel ROUAULT**

> Chiffres clés

Effectifs : 77 personnes

L'activité 2007 : une croissance à deux chiffres

- 12,5 % de croissance pour les chiffres d'opérations et d'affaires par rapport à 2006
- 540 k€ de résultat net avant impôts et intéressement
- 10 M€ de CA (record historique)
- Près de 250 M€ de flux financiers gérés sur les projets
- Commercialisation des produits des ZAC : 30 ha et 160 000 m² HO, soit près de 40 M€

> Les dates clés de la SERL

1957

Création de la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon par le Département du Rhône et les Villes de Lyon et Villeurbanne.

1960

Lancement des opérations d'aménagement urbain des quartiers de la Part Dieu (Lyon) et du Tonkin (Villeurbanne).

1969

La Communauté Urbaine de Lyon se substitue aux villes de Lyon et de Villeurbanne en tant qu'actionnaires de la SERL.

Années 80

Développement, mutation et consolidation.

1999

Redéploiement de l'activité et élargissement de son territoire d'action.

2004

150 opérations engagées sur l'agglomération et le Département du Rhône.

2005/2006

Directives européennes qui imposent la mise en concurrence des SEM pour les concessions d'aménagement et les mandats.

2007

La SERL a 50 ans et reste l'acteur majeur de l'aménagement sur la région métropolitaine lyonnaise.

2007/2008

Signature d'un pacte d'actionnaires avec le Département et la Communauté urbaine de Lyon.

Engagé à l'initiative de la SERL, ce pacte fait référence en France. De nombreux EPL s'en inspirent pour répondre à la problématique des risques.

2008

« Métropolisation » de la SERL.

Ouverture d'une antenne à Bourgoin-Jallieu.

Partenariat avec la SEDL.

> Les grands contrats 2007/2008

La SERL a remporté en 2007 des contrats significatifs face à une concurrence publique et privée soutenue, et a su maîtriser des procédures de plus en plus complexes.

2007

- **ZAC de Vénissy à Vénissieux** : concession d'aménagement en renouvellement urbain avec le Grand Lyon – Commerces et logements développés sur 5 ha. Le programme global de l'opération prévoit 23 600 m² de logements, dont 50 % en locatif social et 50 % en locatif intermédiaire et accession, 2 500 m² de bureaux et services et 8 200 m² de commerces.

- **ZAC Bel Air La Logère à Anse / Pommiers** : concession d'aménagement avec la Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées – Parc d'activités économiques de 14 ha, en entrée de ville, le long de la RN6.

- **ZAC du Val de Charvas à Communay** : concession d'aménagement avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon – Parc logistique de 12 ha, **raccordé à l'A46 sud.**

- **Réalisation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale** à Sainte-Foy-lès-Lyon : mandat

- **Travaux de mise aux normes du tunnel Brotteaux/Servient** à Lyon 3^{ème} : mandat Communauté urbaine de Lyon.

- **Le quartier Haute Roche à Pierre Bénite** : mandat Grand Lyon d'aménagement des espaces publics dans un quartier d'habitat social.

- **Les Verchères à Vaulx-en-Velin** : mandat Grand Lyon d'aménagement des espaces publics dans un quartier d'habitat social.

- **Le SYTRAL** a également confié à la SERL deux missions en ingénierie foncière sur les lignes de transport en commun en sites propres :

- Prolongement ligne B à Oullins,
- Prolongement des lignes C1 et C2.

2008

- **ZAC G-Sud à Genas** : concession d'aménagement avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais – Développement d'un parc d'activités d'environ 117 000 m² de SHON à usage d'activités mixtes et tertiaires, sur 40 ha le long de l'A 46 ainsi que d'un pôle de services associant de l'hôtellerie et des prestations à destination des entreprises et des employés. Commercialisation à compter de 2009.

- **ZAC de Monfray à Fareins** : concession d'aménagement avec la Communauté de Communes de la Porte Ouest de la Dombes. Projet de 40 ha, à 10 mn de Villefranche, pour l'implantation d'entreprises locales de transport et des activités économiques diversifiées. Début des travaux en 2010. Lancement de la commercialisation au 2^{ème} semestre 2009.

- **Commercialisation des locaux commerciaux à Vaulx en Velin** : mandat pour l'OPAC du Rhône.

- **CEMAGREF** : mandat de maîtrise d'ouvrage et d'assistance à la mise en exploitation des futurs locaux du Cemagref à Villeurbanne (bâtiment de recherche et développement en ingénierie environnementale de l'eau et regroupant les équipes du groupement de Lyon du Cemagref, d'une surface utile d'environ 5 650 mètres carrés).